



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

CONFÉRENCE

Quarante-quatrième session

Rome, 28 juin - 4 juillet 2025

**Rapport de la 38^e session de la Conférence régionale de la FAO pour
l'Amérique latine et les Caraïbes (Georgetown [Guyana],
11-13 mars 2024 [réunion des hauts fonctionnaires]
et 18-21 mars 2024 [réunion ministérielle])**



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

LARC/24/REP

RAPPORT

Georgetown
(Guyana)

11-13 mars 2024
(en ligne) et
18-21 mars 2024
(hybride)

Trente-huitième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2024

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

États membres de la FAO dans la région Amérique latine et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Panama
Argentine	République dominicaine	Paraguay
Bahamas	Équateur	Pérou
Barbade	El Salvador	Saint-Kitts-et-Nevis
Belize	Grenade	Sainte-Lucie
Bolivie (État plurinational de)	Guatemala	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Brésil	Guyana	Suriname
Chili	Haïti	Trinité-et-Tobago
Colombie	Honduras	Uruguay
Costa Rica	Jamaïque	Venezuela (République bolivarienne du)
Cuba	Mexique	
	Nicaragua	

Lieu et date des conférences régionales de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Première	- Quito (Équateur), 18-25 septembre 1949
Deuxième	- Montevideo (Uruguay), 1-12 décembre 1950
Troisième	- Buenos Aires (Argentine), 1-10 septembre 1954
Quatrième	- Santiago (Chili), 19-30 novembre 1956
Cinquième	- San José (Costa Rica), 12-21 novembre 1958
Sixième	- Mexico (Mexique), 9-20 août 1960
Septième	- Rio de Janeiro (Brésil), 17-27 novembre 1962
Huitième	- Vina del Mar (Chili), 13-29 mars 1965
Neuvième	- Punta del Este (Uruguay), 5-16 décembre 1966
Dixième	- Kingston (Jamaïque), 2-13 décembre 1968
Onzième	- Caracas (Venezuela), 12-20 octobre 1970
Douzième	- Cali (Colombie), 21 août - 2 septembre 1972
Treizième	- Panama (Panama), 12-23 août 1974
Quatorzième	- Lima (Pérou), 21-29 avril 1976
Quizième	- Montevideo (Uruguay), 8-19 août 1978
Seizième	- La Havane (Cuba), 26 août - 6 septembre 1980
Dix-septième	- Managua (Nicaragua), 20 août - 10 septembre 1982
Dix-huitième	- Buenos Aires (Argentine), 6-15 août 1984
Dix-neuvième	- Bridgetown (Barbade), 5-13 août 1986
Vingtième	- Recife (Brésil), 2-7 octobre 1988
Vingt et unième	- Santiago du Chili (Chili), 9-13 juillet 1990
Vingt-deuxième	- Montevideo (Uruguay), 28 septembre - 2 octobre 1992
Vingt-troisième	- San Salvador (El Salvador), 29 août - 2 septembre 1994
Vingt-quatrième	- Asuncion (Paraguay), 2-6 juillet 1996
Vingt-cinquième	- Nassau (Bahamas), 16-20 juin 1998
Vingt-sixième	- Mérida (Mexique), 10-14 avril 2000
Vingt-septième	- La Havane (Cuba), 22-26 avril 2002
Vingt-huitième	- Guatemala (Guatemala), 26-30 avril 2004
Vingt-neuvième	- Caracas (Venezuela), 24-28 avril 2006
Trentième	- Brasilia (Brésil), 14-18 avril 2008
Trente et unième	- Panama (Panama), 26-30 avril 2010
Trente-deuxième	- Buenos Aires (Argentine), 26-30 mars 2012
Trente-troisième	- Santiago du Chili (Chili), 6-9 mai 2014
Trente-quatrième	- Mexico (Mexique), 29 février - 3 mars 2016
Trente-cinquième	- Montego Bay (Jamaïque), 5-8 mars 2018
Trente-sixième	- Managua (Nicaragua), 19-21 octobre 2020 (en ligne)
Trente-septième	- Quito (Équateur), 28 mars - 1 ^{er} avril 2022 (hybride)
Trente-huitième	- Georgetown (Guyana), 11-13 mars 2024 (en ligne) et 18-21 mars 2024 (hybride)

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	iv
<i>QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL</i>	iv
<i>QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE</i>	iv
I. Questions liminaires	1
Organisation de la session de la Conférence régionale.....	1
Élection du président et des vice-présidents et nomination du rapporteur.....	1
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier.....	1
Cérémonie d'ouverture	2
II. Questions relatives aux politiques et aux réglementations régionales et mondiales	2
A. Perspectives sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde et dans la région.....	2
B. Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2).....	5
C. Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture grâce à l'innovation technologique.....	7
D. Renforcer la résilience dans la région par la transformation des systèmes agroalimentaires et le recours à des systèmes d'alerte rapide	8
E. Décentralisation.....	10
III. Questions relatives au Programme et au budget	10
A. Résultats de la FAO dans la région en 2022-2023	10
B. Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031	13
IV. Autres questions	17
A. Résumé des recommandations émanant des commissions régionales	17
B. Journée internationale des fruits et des légumes	17
C. Année internationale des camélidés (2024).....	17
D. Date et lieu de la 39 ^e session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	18
V. Questions finales	18
Déclaration ministérielle	18
Clôture de la session de la Conférence régionale.....	18

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS***QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL***

Résultats de la FAO dans la région en 2022-2023 (*paragraphe 23, alinéas a à q, et paragraphe 24, alinéas a à f*)

Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 (*paragraphe 25, alinéas a à i, et paragraphe 26, alinéas a à bb*)

Décentralisation (*paragraphe 22, alinéas a à d*)

Résumé des recommandations émanant des commissions régionales (*paragraphe 27, alinéas a à c*)

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE

Perspectives sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde et dans la région (*paragraphe 14, alinéas a à m et paragraphe 15, alinéas a à h*)

Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2) (*paragraphe 16, alinéas a à i, et paragraphe 17, alinéas a à l*)

Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture grâce à l'innovation technologique (*paragraphe 18, alinéas a à g, et paragraphe 19, alinéas a à d*)

Renforcer la résilience dans la région par la transformation des systèmes agroalimentaires et le recours à des systèmes d'alerte rapide (*paragraphe 20, alinéas a à f, et paragraphe 21, alinéas a à h*)

I. Questions liminaires

Organisation de la session de la Conférence régionale

1. La 38^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes se divise en deux parties: la réunion des hauts fonctionnaires (11-13 mars 2024) et la réunion ministérielle (18-21 mars 2024). La réunion des hauts fonctionnaires s'est déroulée par visioconférence, et la réunion ministérielle selon des modalités hybrides, à titre exceptionnel et sans créer de précédent.
2. La réunion des hauts fonctionnaires a rassemblé 526 participants représentant 33 membres, 2 membres ayant le statut d'observateur, 1 représentant d'organisations du système des Nations Unies, 10 organisations intergouvernementales, 11 organisations de la société civile, 5 représentants de fronts parlementaires contre la faim, 11 organisations du secteur privé et 13 organisations scientifiques et universitaires.
3. La réunion ministérielle a rassemblé 719 participants représentant 33 membres, dont 1 chef d'État, 1 premier ministre, 1 vice-premier ministre, 28 ministres, 14 vice-ministres et 5 secrétaires permanents, 15 ambassadeurs, 3 membres ayant le statut d'observateur, des représentants de 8 organisations du système des Nations Unies, de 13 organisations intergouvernementales et de 6 organisations de la société civile, 1 représentant des fronts parlementaires contre la faim, et des représentants de 6 organismes du secteur privé et de 10 institutions scientifiques et universitaires.

Élection du président et des vice-présidents et nomination du rapporteur

4. La Conférence régionale a élu à sa présidence M. Zulfikar Mustapha, Ministre de l'agriculture de la République coopérative du Guyana, qui a remercié les participants de leur vote. M. Mustapha a souhaité la bienvenue aux délégués et a déclaré officiellement ouverte la réunion des hauts fonctionnaires. M. Franklin Palacios, Ministre de l'agriculture et de l'élevage de la République de l'Équateur, et M. Paulo Teixeira, Ministre du développement agricole et de l'agriculture familiale de la République fédérative du Brésil, ont été élus vice-présidents.
5. La Conférence régionale a nommé M. Winston Pinnock, Ambassadeur du Commonwealth des Bahamas, aux fonctions de rapporteur.
6. La Conférence régionale a nommé des délégués pour remplacer le Président et les vice-présidents équatorien et brésilien en leur absence et a ainsi désigné Président par intérim M. Madanlall Ramraj, Directeur général du Ministère de l'agriculture de la République coopérative du Guyana, et vice-présidents par intérim M. Esteban del Hierro, Ministre par intérim de l'agriculture et de l'élevage de la République de l'Équateur, Mme Johanna Jacome, Vice-Ministre du développement productif de la République de l'Équateur et M. Claudio Garon, Représentant permanent adjoint du Brésil auprès de la FAO.
7. La Conférence régionale a approuvé la participation de non-membres et de porte-parole d'organisations de la société civile, du secteur privé et d'organisations scientifiques et universitaires, qui ont pu prendre part aux séances plénières et y exprimer leurs avis.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

8. La Conférence régionale a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire (*annexe B*) et le calendrier. La liste des documents soumis à l'attention des participants à la réunion figure à l'*annexe C*.

Cérémonie d'ouverture

9. La cérémonie d'ouverture a eu lieu le 18 mars 2024, en présence de M. Mohamed Irfaan Ali, Président de la République coopérative du Guyana, M. Zulfikar Mustapha, Ministre de l'agriculture de la République coopérative du Guyana, et M. Qu Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les représentants officiels ont prononcé leurs déclarations.

Déclaration du Directeur général de la FAO

10. Le Directeur général a prononcé un discours à la 38^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui est reproduit dans le document LARC/24/INF/4 disponible sur le site web de la session¹. Le Directeur général a souligné l'importance que revêtait la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes en tant que plateforme indispensable permettant aux décideurs d'accélérer les efforts visant à transformer les systèmes agroalimentaires pour les rendre plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables en ne laissant personne de côté. Il a affirmé que, conformément à son Cadre stratégique, l'Organisation était déterminée à aider les membres à renforcer la coopération, les investissements, l'innovation et l'utilisation des technologies, aussi bien à l'intérieur de la région qu'au-delà.

Déclaration du Président de la République coopérative du Guyana

11. M. Mohamed Irfaan Ali, Président de la République coopérative du Guyana, a assisté à la cérémonie d'ouverture de la réunion ministérielle et invité la Conférence régionale à rendre hommage à tous les peuples et à toutes les nations actuellement confrontés à l'horreur de la guerre et des conflits armés, fléaux qui compromettent la sécurité alimentaire et la nutrition des populations du monde entier. Dans sa déclaration, il a appelé à renouveler l'engagement pris en faveur de l'intégration régionale en vue d'éliminer la faim et de réaliser le droit à une alimentation adéquate dans la région.

Déclaration de la Présidente de la République du Honduras et Présidente temporaire de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes

12. M^{me} Xiomara Castro, Présidente de la République du Honduras et Présidente temporaire de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), a réaffirmé l'engagement de la région en faveur de la mise en œuvre du plan de la CELAC relatif à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'élimination de la faim à l'horizon 2030 ainsi que la volonté d'accorder une attention particulière au rôle des femmes et des jeunes des zones rurales et des peuples autochtones.

Déclaration du Président de la République fédérative du Brésil et Président du Groupe des Vingt

13. M. Luiz Inacio Lula da Silva, Président de la République fédérative du Brésil et Président du Groupe des Vingt, a affirmé l'importance critique qu'il y avait à soutenir l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté en tant que priorité régionale, de façon à permettre la transformation des systèmes agroalimentaires dans une optique de durabilité en ne laissant personne de côté.

II. Questions relatives aux politiques et aux réglementations régionales et mondiales

A. Perspectives sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde et dans la région

14. La Conférence régionale:

- a) a pris note des informations actualisées sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région, en particulier la baisse de la prévalence de la sous-alimentation;

¹ <https://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/larc38/documents/fr/>.

- b) a constaté avec inquiétude la hausse importante de la prévalence de la sous-alimentation enregistrée dans la sous-région Caraïbes (16,3 pour cent en 2022, contre 14,7 pour cent en 2021), et a pris note du fait que des améliorations avaient été observées au cours de la même période en Amérique du Sud, sous-région où la prévalence de la sous-alimentation a baissé – passant de 7,0 pour cent à 6,1 pour cent, soit une diminution de 3,5 millions de personnes –, mais où il y a encore 6 millions de personnes sous-alimentées de plus qu’en 2019; a aussi pris note du fait que la prévalence de la sous-alimentation en Mésoamérique s’était maintenue à un niveau analogue et n’avait crû que légèrement, passant de 5 pour cent en 2021 à 5,1 pour cent en 2022, ce qui signifie qu’elle touchait au total 9,1 millions de personnes;
- c) a pris acte du fait que la région était celle où le coût d’une alimentation saine était le plus élevé par rapport à la moyenne mondiale;
- d) a souligné que, dans la région, l’insécurité alimentaire et la malnutrition touchaient de manière disproportionnée les personnes vivant en milieu rural et a souligné également que la disparité entre les genres dans la région était plus marquée qu’à l’échelle mondiale et demeurait plus élevée qu’en 2019, avant la pandémie de covid-19;
- e) a pris note de la situation nutritionnelle de la région en ce qui concerne le double fardeau de la malnutrition, visible à la proportion d’enfants touchés par un retard de croissance, qui a reculé depuis 2012, alors que le pourcentage d’enfants en surpoids a augmenté;
- f) a exprimé son soutien à l’initiative menée par le Brésil dans le cadre de sa présidence temporaire du Groupe des Vingt (G20) et visant à établir une alliance mondiale contre la faim et la pauvreté pour mobiliser la communauté internationale à grande échelle, en vue de faciliter la mise en œuvre et le développement des interventions, des politiques et des programmes et ainsi de lutter contre la faim et la pauvreté aux niveaux national, régional et mondial, dans le but d’accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) 1 et 2;
- g) a reconnu les facteurs de vulnérabilité spécifiques communs aux 16 petits États insulaires en développement (PEID) de la région, qui créent un ensemble complexe de difficultés en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, comme le triple fardeau de la malnutrition, la dépendance à l’égard des importations de produits alimentaires ainsi que le changement climatique et les catastrophes, en vue de contribuer à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans tous ses aspects et à mobiliser les ressources financières que pourraient demander les membres, conformément aux Orientations de Samoa;
- h) a admis qu’il était urgent de collaborer pour s’attaquer aux principaux facteurs de la sous-alimentation et de l’insécurité alimentaire dans la région que sont les phénomènes climatiques extrêmes de plus en plus fréquents et le changement climatique, les conflits, les déplacements internes et externes, les ralentissements et récessions économiques, les mesures coercitives, restrictions et limites unilatérales imposées en matière d’échanges de produits alimentaires et de matières premières, la pauvreté persistante et les inégalités croissantes, ainsi que les causes de la malnutrition sous toutes ses formes;
- i) a reconnu que l’un des principaux défis que devait relever la région, mais qui offrait également des débouchés, était la difficulté d’accroître la production alimentaire de façon durable et résiliente afin de surmonter les problèmes que sont le manque de ressources, l’appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des ressources naturelles, le changement climatique, les conflits et les chocs économiques;
- j) a souligné que l’utilisation efficace des intrants et les stratégies d’atténuation du changement climatique et d’adaptation à ses effets, y compris la gestion des risques à court terme, seraient cruciales pour maintenir et accroître la compétitivité dans la région, qui est l’un des principaux acteurs de l’agriculture mondiale;

- k) a salué le travail statistique mené par la FAO, principal organisme produisant et diffusant des données sur l'alimentation et l'agriculture, qu'elle considère comme essentiel au suivi de la sécurité alimentaire, et a prié instamment les gouvernements de fournir à l'Organisation des données et des statistiques actualisées et complètes pour lui permettre de réaliser en temps opportun des évaluations et des analyses propres à éclairer les décisions de politique générale;
- l) a reconnu le rôle que jouait la région en tant qu'important exportateur agroalimentaire et en s'attachant à alléger les mesures limitant les échanges, à réduire les incertitudes sur les marchés et à éliminer les subventions agricoles qui faussent les échanges internationaux afin que les aliments soient disponibles et accessibles aux plus vulnérables, notamment aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires;
- m) a prié instamment les membres de renforcer le multilatéralisme, la solidarité et la coopération internationale, en particulier pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en ne laissant personne de côté, conformément aux dispositions du paragraphe 30 de la résolution A/RES/70/1, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015, concernant le développement durable: «Il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement».

15. La Conférence régionale a recommandé à la FAO:

- a) de continuer à aider les membres à renforcer les politiques nationales au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition afin de faire respecter le droit fondamental à l'alimentation, de faire reculer la faim, de réduire toutes les formes de malnutrition, d'encourager une alimentation saine pour tous et de favoriser la sécurité sanitaire des aliments grâce à des outils comme l'étiquetage des produits alimentaires, les recommandations nutritionnelles fondées sur les systèmes alimentaires ainsi que l'éducation alimentaire et nutritionnelle;
- b) d'aider les membres à mettre en œuvre les quatre piliers du plan relatif à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'élimination de la faim à l'horizon 2030, établi par la CELAC et approuvé par les chefs d'État et de gouvernement de la région en mars 2024, ainsi que leurs plans d'action respectifs;
- c) d'apporter une assistance technique aux fins de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi de politiques et de programmes qui renforcent l'agriculture familiale dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028);
- d) de renforcer la capacité des pouvoirs publics de tenir compte de l'évolution des besoins en matière de commerce afin d'accroître la transparence et les moyens dont disposent les petites et moyennes entreprises, les coopératives et les agriculteurs familiaux pour obtenir et maintenir leur accès aux marchés et leur participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales;
- e) de continuer à mobiliser des ressources en faveur de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets ainsi que de la conservation et de la restauration des écosystèmes, de la biodiversité, de la gestion durable de l'eau et de la conservation des sols, de façon à améliorer la durabilité, la résilience et l'efficacité des systèmes agroalimentaires²;
- f) de contribuer au renforcement des systèmes de protection sociale tant en zone rurale qu'en zone urbaine, ce qui signifie notamment renforcer les programmes d'alimentation scolaire ainsi

² Sauf indication contraire, le terme «agriculture» recouvre les forêts, la pêche, l'aquaculture et la chasse, ainsi que les cultures agraires et l'élevage.

qu'améliorer les mesures en faveur de l'action humanitaire et de la résilience en vue de prévenir, d'atténuer et de gérer les événements préjudiciables aux systèmes agroalimentaires et aux populations vulnérables, comme les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et d'autres groupes vulnérables;

- g) de redoubler d'efforts pour promouvoir la science, la technologie et l'innovation dans l'agriculture et la gestion durable des ressources naturelles le long de la chaîne de valeur et pour renforcer l'assistance technique, financière et institutionnelle en faveur de la résilience et de l'efficacité de la production agricole;
- h) de prêter un appui à la manifestation de haut niveau sur l'action en faveur des océans intitulée «Immersed in Change» (Immersion au cœur du changement) et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les océans, compte tenu de l'importance des aliments et produits d'origine aquatique, et de continuer à proposer des moyens inclusifs, efficaces et durables de réduire la pauvreté, de préserver les moyens de subsistance et de contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

B. Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2)

16. La Conférence régionale:

- a) a salué le travail accompli par la FAO s'agissant de recueillir et d'évaluer des données et des éléments factuels précieux pour étayer les décisions de politique générale et d'investissement visant à garantir le droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, et à réduire la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes;
- b) s'est déclarée préoccupée par le fait que la région ne soit pas en bonne voie pour atteindre les cibles 1 et 2 de l'ODD 2 et que, selon les projections, la faim devrait se maintenir à un niveau constant pendant les prochaines années si aucun changement d'approche n'est opéré quant aux mesures prises et aux investissements réalisés;
- c) a reconnu que le financement de la transformation des systèmes agroalimentaires était fragmenté et insuffisant pour éliminer la faim et la malnutrition sous toutes ses formes, ainsi que pour concrétiser le droit humain à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale³;
- d) a demandé que la FAO examine plus avant des mécanismes de financement inclusifs et facilite l'accès à ceux-ci pour renforcer la durabilité des systèmes agroalimentaires régionaux, notamment les marchés volontaires du carbone, le financement environnemental et le soutien en faveur de la présentation de projets au Fonds vert pour le climat, entre autres;
- e) a pris note de l'analyse concernant le coût de l'inaction dans la région, qui dépasse le coût estimatif de l'éradication de la faim et de la malnutrition sous toutes ses formes;
- f) a souligné la nécessité de parvenir à un consensus concernant un ensemble harmonisé d'indicateurs relatifs au financement des investissements liés à l'ODD 2, en tenant compte des différentes catégories de soutien à l'agriculture dans la région;
- g) s'est déclarée préoccupée par le niveau élevé et croissant de la dette publique à laquelle font face les membres, dont découle la nécessité d'évaluer, d'optimiser et de réaffecter les financements de toute urgence, ainsi que l'importance des interventions du secteur public s'agissant d'atteindre les cibles relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans la région;

³ Compte tenu des contextes nationaux et suivant les capacités nationales.

- h) a reconnu le rôle que jouent les autorités infranationales dans la promotion et le financement de systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables dans le cadre des politiques et de la gouvernance alimentaires locales, en ce qu'elles facilitent l'accès à des aliments sains, sans danger pour la santé, et abordables;
- i) a souligné l'importance des financements publics pour faire face aux situations d'urgence dans l'agriculture, en particulier pour restaurer les capacités productives, améliorer la sécurité alimentaire et prévenir la faim.

17. La Conférence régionale a recommandé à la FAO:

- a) d'aider les membres à produire des données et des éléments factuels qui permettent de déterminer comment optimiser et évaluer les financements au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition;
- b) d'aider les membres à améliorer les systèmes de suivi et d'évaluation afin de déterminer l'efficacité, l'efficience et le caractère inclusif des politiques et des investissements dans la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que leur contribution, de manière à réajuster et réorienter ces politiques;
- c) d'aider les membres à mobiliser des ressources financières pour contribuer à la mise en œuvre de l'Alliance mondiale contre la faim et la pauvreté et du plan de la CELAC relatif à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'élimination de la faim à l'horizon 2030;
- d) de formuler des recommandations techniques pour faire en sorte que les résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition soient pris en compte dans les mécanismes financiers;
- e) de promouvoir l'échange de données d'expérience, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que le dialogue entre les membres par l'intermédiaire de plateformes d'intégration et de coopération comme la CELAC, et de recenser les pratiques et les difficultés qui existent dans la région s'agissant de financer l'éradication de la faim et de la malnutrition;
- f) de promouvoir l'échange de données d'expérience et le dialogue aux niveaux régional, national et infranational afin d'améliorer les capacités et l'élaboration de mesures en ce qui concerne les investissements et les politiques visant à éradiquer la faim et la malnutrition;
- g) d'aider les membres à élaborer des mécanismes visant à améliorer et à étendre l'accès des agriculteurs familiaux aux services financiers ruraux, comme le microcrédit et l'assurance;
- h) de noter la nécessité de continuer à améliorer la coopération technique et financière entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome pour assurer la transformation des systèmes agroalimentaires⁴ dans la région;
- i) d'aider les pays à mobiliser des mécanismes de financement innovants, comme les incitations financières relatives aux initiatives liées au changement climatique donnant des résultats en matière de sécurité alimentaire et d'éducation, ainsi que les investissements du secteur privé et les outils financiers modulables;
- j) de promouvoir et de faciliter les réunions et les rencontres entre les membres, les partenaires fournisseurs de ressources potentiels et les institutions financières internationales, à l'appui de la mobilisation d'investissements, afin d'accroître effectivement le soutien à la transformation des systèmes agroalimentaires, selon qu'il convient et le plus rapidement possible;
- k) d'aider les membres à veiller à ce que les ressources soient mobilisées conformément à leurs capacités, afin de contribuer efficacement à la réalisation des cibles des ODD, des quatre priorités

⁴ Selon qu'il convient.

régionales et du plan de la CELAC relatif à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'élimination de la faim à l'horizon 2030, afin que personne ne soit laissé de côté;

- l) d'aider les membres à mobiliser des ressources dans le cadre du plan de la CELAC relatif à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'élimination de la faim à l'horizon 2030, en coordination avec les organismes des Nations Unies et les organismes de coopération, afin de permettre l'accès à des ressources destinées aux programmes s'adressant aux agriculteurs familiaux et aux pêcheurs.

C. Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture grâce à l'innovation technologique

18. La Conférence régionale:

- a) s'est dite préoccupée par le niveau considérable des pertes et du gaspillage de nourriture dans la région, lesquels ont des répercussions économiques, sociales et environnementales importantes et de fortes incidences sur les ODD, en particulier les ODD 2 (Élimination de la faim) et 12 (Consommation et production responsables);
- b) a reconnu que les causes des pertes et du gaspillage de nourriture revêtaient de multiples formes: absence ou caractère inadapté des politiques et stratégies, manque d'accès aux financements, manque de données et d'éléments factuels, accès limité aux technologies, niveaux faibles de connaissances et de sensibilisation, ainsi que stigmatisation, précarité des infrastructures, difficultés logistiques, problèmes d'accès aux marchés et facteurs naturels;
- c) a constaté avec inquiétude que, malgré des progrès majeurs dans les domaines de la transformation, de la réfrigération et du transport, plusieurs millions de tonnes de produits alimentaires sont perdus ou altérés du point de vue nutritionnel chaque année, ce qui a de graves conséquences économiques et climatiques;
- d) a souligné que la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires était cruciale pour la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus durables, plus résilients et plus inclusifs, qui contribuent de manière importante à la sécurité alimentaire et à la nutrition, au développement économique et à l'atténuation des effets sur le climat liés à la production et à la consommation de denrées alimentaires dans la région;
- e) s'est dite d'avis que les innovations technologiques adaptées au contexte étaient indispensables à la transformation des systèmes agroalimentaires⁵ et à la prévention des pertes et du gaspillage de nourriture, mais que leur efficacité dans la réduction de ce phénomène était tributaire d'interventions nationales et infranationales plus globales consistant à mettre en place des infrastructures essentielles et des systèmes plus résilients, à élaborer des cadres juridiques, institutionnels, réglementaires et de politique générale fondés sur des éléments factuels, à faire œuvre de sensibilisation, à renforcer les capacités et à favoriser les partenariats et la collaboration;
- f) a constaté avec préoccupation que plusieurs obstacles entravant la transposition de technologies à plus grande échelle et l'appui à la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture persistaient dans la région, tels que l'accès limité à l'électricité et à l'eau potable dans les zones rurales, le manque de coordination le long de la chaîne de valeur, les faiblesses des dispositifs logistiques et de la chaîne du froid, les difficultés liées à la production et à l'actualisation des données régionales, et la nécessité d'élaborer des plateformes numériques innovantes, entre autres;

⁵ Selon qu'il convient.

- g) a noté combien la sensibilisation et l'éducation étaient importantes pour encourager la consommation durable et les actions visant à réduire les pertes et le gaspillage de nourriture, en ciblant toutes les parties prenantes des systèmes agroalimentaires concernées, comme les décideurs, les législateurs, la société civile, les jeunes, les universités et le secteur privé.

19. La Conférence régionale a recommandé à la FAO:

- a) de redoubler d'efforts pour faciliter l'incorporation, le suivi et l'évaluation de la loi type relative aux pertes et au gaspillage de nourriture et du *Code de conduite volontaire pour la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires*, grâce au dialogue sur les politiques, à l'échange de données d'expérience ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre d'un appui aux politiques;
- b) de continuer à aider les pays en développement à produire et à partager des éléments factuels, ainsi qu'à renforcer les capacités nationales de collecte, de production et d'analyse de données, de statistiques et d'informations sur la situation en matière de pertes et de gaspillage de nourriture dans les systèmes agroalimentaires à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement (production, transformation, commercialisation, consommation, élimination et réutilisation);
- c) de continuer à mettre en place des programmes intégrés, en insistant sur la durabilité, grâce à la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation; de renforcer les cadres réglementaires, institutionnels et de politique générale; de mieux sensibiliser; de promouvoir l'investissement; et de faciliter l'élaboration et le suivi d'initiatives en vue de réduire les pertes et le gaspillage de nourriture dans les systèmes agroalimentaires, tout au long de la chaîne d'approvisionnement;
- d) de renforcer la mise en œuvre de solutions intégrées en matière de prévention et de réduction des pertes et du gaspillage de nourriture, notamment de politiques et de cadres réglementaires, ainsi que de solutions numériques novatrices, pour réaliser des progrès relatifs aux pertes et au gaspillage de nourriture grâce à de multiples programmes d'action, tels que ceux qui concernent l'amélioration de la nutrition et l'atténuation de l'impact du secteur agroalimentaire sur le climat.

D. Renforcer la résilience dans la région par la transformation des systèmes agroalimentaires⁶ et le recours à des systèmes d'alerte rapide

20. La Conférence régionale:

- a) a souligné que les systèmes agroalimentaires étaient exposés à des risques multiples qui prenaient rapidement de l'ampleur et les rendaient vulnérables à différents chocs et crises;
- b) s'est dite préoccupée à l'idée que les phénomènes liés au climat comme les sécheresses, les inondations, les incendies et les tempêtes ainsi que des facteurs non climatiques tels que les apparitions de foyers d'organismes nuisibles et de maladies touchant les végétaux et les animaux s'intensifient à l'avenir, ce qui mettrait à mal le secteur agroalimentaire et aurait des incidences sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la nutrition en milieu rural;
- c) a souligné que la persistance de la pauvreté dans la région était aussi aggravée par les catastrophes et les chocs, qui touchaient les communautés les plus pauvres, lesquelles enregistraient des pertes de revenu supérieures à la moyenne régionale;
- d) est convenue qu'il importait d'adopter une approche systémique en matière de renforcement de la résilience qui permette de lutter contre les menaces interdépendantes pesant sur les systèmes agroalimentaires, laquelle doit comprendre l'amélioration de l'analyse des risques et de l'impact, le dialogue sur les politiques, la collaboration entre plusieurs secteurs et acteurs, la mise à

⁶ Selon qu'il convient.

disposition de bonnes pratiques fondées sur la science pour atténuer la vulnérabilité aux chocs, une agriculture d'urgence pour protéger la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance ruraux, ainsi qu'une transformation rurale inclusive pour appuyer les capacités des communautés vulnérables en matière de renforcement de la résilience;

- e) a reconnu la nécessité d'améliorer les systèmes de données et d'informations qui permettent de prendre des mesures efficaces en temps voulu, notamment les systèmes d'alerte précoce qui surveillent les risques et émettent des avertissements en temps utile à l'intention des décideurs et des personnes concernées, leur permettant ainsi de se préparer à réagir pour atténuer les conséquences;
- f) a souligné que le renforcement systémique de la résilience nécessitait d'accorder une place centrale à la réduction de la pauvreté et des inégalités, ainsi qu'à la résilience des moyens de subsistance, en tenant compte des synergies entre les stratégies relatives à la protection sociale, à l'agriculture, à la durabilité environnementale, à l'emploi et à la diversification des moyens de subsistance en fonction des risques.

21. La Conférence régionale a recommandé à la FAO:

- a) de continuer à aider les membres à améliorer les données et les analyses relatives aux risques et à l'impact afin de mesurer et de cerner les multiples risques et incidences des catastrophes, et d'améliorer les systèmes d'alerte précoce multirisques et inclusifs;
- b) de prêter un appui aux membres pour permettre la mise en œuvre d'interventions utiles et de normes judicieuses aux fins d'une action anticipatoire, d'une préparation, d'une réaction et d'un renforcement de la résilience efficaces et inclusifs aux niveaux local, national et international;
- c) d'apporter un appui technique en faveur de la prise en compte systématique de la résilience dans les stratégies relatives aux interventions d'urgence, au développement et au climat, et de l'élimination des facteurs de vulnérabilité sous-jacents tels que la pauvreté et les inégalités au moyen d'une transformation rurale inclusive;
- d) d'aider les membres à élaborer des politiques de gestion des risques de catastrophe, sociales, économiques et environnementales cohérentes, notamment à mobiliser en temps voulu des investissements efficaces et adaptés au contexte;
- e) d'aider les membres à élaborer, faire financer et mettre en œuvre des programmes sur la résilience et des stratégies d'adaptation visant à remédier à des situations et des difficultés nationales spécifiques liées au changement climatique, notamment les sécheresses, les inondations, la dégradation des sols et la désertification, au moyen du renforcement des capacités, de transferts de technologies, de l'utilisation d'images obtenues par satellite et de la mise en place de systèmes d'alerte précoce, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en particulier dans des zones touchées telles que le couloir de la sécheresse, les petits États insulaires en développement (PEID) et les écosystèmes vulnérables dans toute la région;
- f) de continuer à travailler avec les membres, les institutions des Nations Unies et les autres organismes régionaux et internationaux pour favoriser la participation active de tous les groupes vulnérables, notamment les agriculteurs familiaux, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les jeunes, les femmes et les pêcheurs des milieux ruraux et les personnes qui dépendent des forêts, à la transformation des systèmes agroalimentaires⁷ aux niveaux régional, sous-régional, national et local, en prenant en compte le rôle important que ceux-ci jouent dans la préservation des connaissances et pratiques traditionnelles dans le cadre du renforcement de la résilience et de la protection de l'environnement;

⁷ Selon qu'il convient.

- g) de continuer à mobiliser des ressources en faveur de systèmes agroalimentaires résilients et durables, y compris en fournissant une assistance technique et un appui dans les domaines de la restauration et de l'amélioration des moyens de subsistance, de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les situations d'urgence;
- h) d'aider les membres à recourir à la science, à la technologie et à l'innovation, à mobiliser des ressources pour renforcer la résilience dans les systèmes agroalimentaires, ainsi que pour approfondir la collaboration régionale dans le cadre de mécanismes tels que la Plateforme d'action climatique sur l'agriculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et à accéder à des fonds financiers tels que le Fonds pour les pertes et les préjudices.

E. Décentralisation

22. La Conférence régionale:

- a) a constaté qu'il était essentiel que le réseau des bureaux de pays de la FAO soit moderne et efficace pour aider les pays à atteindre leurs cibles relatives aux ODD, tout en se conformant pleinement aux normes internationales en matière de responsabilité, de contrôle interne et de gestion; toutefois, il était nécessaire d'examiner davantage cette question et il fallait établir des modalités spécifiques;
- b) a pris note de la proposition consistant à renforcer les activités de l'Organisation au niveau national afin de mieux répondre aux besoins des pays en vue de la concrétisation des ODD tout en trouvant des solutions aux problèmes actuels, la priorité étant accordée à un soutien adapté qui tienne compte de l'évolution du contexte opérationnel; et a considéré qu'il fallait examiner plus avant la proposition avant de prendre une quelconque décision;
- c) a demandé qu'un processus de consultation transparent soit mené auprès des membres concernant les approches possibles, compte tenu des spécificités, des priorités et des besoins des pays, et a indiqué qu'il était important que la FAO favorise les actions programmatiques, tout en équilibrant la répartition de l'ensemble des ressources budgétaires régionales allouées au réseau des bureaux de pays de la FAO;
- d) a appuyé les efforts déployés par la FAO pour proposer un modèle de décentralisation, afin de mettre en place un réseau de bureaux de pays plus efficace et plus moderne, dans le cadre d'un dialogue ouvert, transparent et inclusif avec les membres de la région Amérique latine et Caraïbes, et a demandé à la FAO d'organiser des réunions formelles pour poursuivre les discussions et parvenir à un consensus avant qu'une décision soit prise sur la proposition de modernisation visant à établir un réseau de bureaux de pays plus efficace.

III. Questions relatives au Programme et au budget

A. Résultats de la FAO dans la région en 2022-2023

23. La Conférence régionale:

- a) a félicité l'Organisation pour les résultats obtenus dans la région en 2022-2023 au regard des priorités définies et des recommandations formulées par la Conférence régionale à sa 37^e session;
- b) s'est félicitée de la souplesse dont la FAO a fait preuve en adaptant ses activités régionales à la situation de crise alimentaire mondiale, tout en renforçant ses activités normatives et en s'attaquant aux problèmes structurels, conformément à sa mission principale et à la demande des membres;

- c) s'est réjouie de l'action menée par la FAO en réponse à la crise alimentaire, qui consistait en particulier à diffuser en temps utile des informations impartiales sur les marchés et la sécurité alimentaire afin de fournir aux décideurs des éléments clés pour faire face à la crise des prix des aliments et des intrants ainsi qu'aux problèmes qui en découlent en matière de sécurité alimentaire, et à suivre l'application des décisions et mesures d'orientation pour éviter ou absorber l'effet négatif des chocs des prix sur le coût des denrées alimentaires, ainsi que pour prévenir les perturbations des chaînes d'approvisionnement;
- d) a mis en évidence les progrès réalisés dans la réduction de la prévalence de l'insécurité alimentaire dans la région, après trois années consécutives de hausse, tout en soulignant les différences sous-régionales en la matière;
- e) a accueilli favorablement l'appui prêté par l'Organisation aux fins de l'actualisation du plan relatif à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'élimination de la faim à l'horizon 2025, établi par la CELAC et approuvé par les 33 pays participant au Sommet des chefs d'État de la CELAC, l'objectif étant d'adapter le plan aux problèmes rencontrés actuellement dans les systèmes agroalimentaires au moyen de l'intégration régionale;
- f) a reconnu le rôle joué par la FAO à l'appui des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire permettant la mise en commun et le transfert de technologies et d'innovations à vocation sociale entre les membres;
- g) a reconnu la contribution de la FAO s'agissant d'améliorer les capacités nationales relatives à la mise en œuvre des cadres juridiques, réglementaires et programmatiques visant à résoudre les problèmes liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition, au droit humain à l'alimentation, à la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires et à l'alimentation saine, et s'agissant d'accroître l'offre alimentaire et de faciliter l'accès aux aliments, l'information et l'éducation alimentaire et nutritionnelle pour faire en sorte que chacun jouisse d'une alimentation suffisante, saine, sans danger pour la santé, diversifiée et nutritive;
- h) a reconnu l'importance de l'appui de la FAO en faveur de l'amélioration des systèmes de surveillance des risques multiples et d'alerte rapide, des mesures facilitant le rétablissement rapide des moyens de subsistance agricoles, ainsi que des actions anticipatoires visant à protéger les moyens de subsistance face aux risques, notamment ceux liés au climat;
- i) a reconnu les apports de la FAO en ce qui concerne la promotion de la fourniture de contributions techniques, qui s'inscrivent dans le droit fil de la Déclaration de Belém signée par les huit pays membres de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne, ainsi que l'utilité d'un renforcement de la coopération régionale en faveur de l'action pour le climat et de la transformation rurale inclusive;
- j) a pris note avec satisfaction de l'augmentation du montant des ressources mobilisées, qui témoigne de la confiance dont jouit la FAO dans le cadre de l'appui qu'elle fournit en faveur de la concrétisation du Programme 2030;
- k) a noté que l'Organisation fournissait une assistance technique pour la mise en œuvre de 375 projets de terrain, pour un budget de 824 millions d'USD qui pourrait atteindre 1 098 millions d'USD dans les mois à venir;
- l) a noté que la FAO avait participé à la conception de projets d'investissement publics approuvés par les institutions financières internationales dans 10 pays et apporté son appui à 51 projets d'investissement en cours d'exécution, destinés à financer des programmes menés par les gouvernements en vue d'atteindre leurs objectifs nationaux de développement et les ODD;
- m) a reconnu l'appui fourni par la FAO s'agissant de faciliter la mise au point de plans d'investissement visant à renforcer les chaînes de valeur agricoles dans la région, pour des

investissements d'un montant de 771,42 millions d'USD, ainsi que d'un plan d'investissement spécial en Amérique centrale («Couloir sec et zones arides de la région du Système d'intégration de l'Amérique centrale: renforcer la résilience») et doté d'un montant de 268 millions d'USD, au titre de l'initiative Main dans la main;

- n) s'est félicitée de la mise en œuvre d'initiatives institutionnelles de la FAO dans la région – notamment les initiatives Main dans la main, «Un pays, un produit prioritaire» et 1 000 villages numériques –, qui constitue un moyen important de promouvoir l'inclusion numérique et d'étendre les investissements en faveur de systèmes agroalimentaires durables;
- o) a noté qu'il était nécessaire de renforcer les accords stratégiques régionaux relatifs à la coopération de la FAO en Amérique latine et dans les Caraïbes, afin de résoudre les principaux problèmes liés à la sécurité alimentaire et à la nutrition en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales;
- p) a félicité la FAO pour les célébrations organisées dans le cadre de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (2022) en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que pour les réalisations enregistrées au cours de l'Année, laquelle a permis d'appeler l'attention sur le rôle important joué par les pêcheurs, les pisciculteurs et les travailleurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture artisanales en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'éradication de la pauvreté et de l'utilisation durable des ressources naturelles, et ainsi de sensibiliser la communauté internationale et d'accroître le soutien apporté à ces acteurs;
- q) a reconnu l'appui que la FAO fournit aux programmes d'alimentation scolaire dans la région, qui contribue à renforcer les capacités des pouvoirs publics, à accroître les budgets, à améliorer les cadres réglementaires, à augmenter le nombre d'élèves couverts et à promouvoir l'achat de denrées alimentaires auprès d'agriculteurs familiaux et d'artisans pêcheurs, le renforcement des politiques et la mise en œuvre d'activités pédagogiques.

24. La Conférence régionale a recommandé à la FAO:

- a) d'intensifier ses efforts de mobilisation de ressources, en vue de stimuler les investissements publics et privés à l'appui du Programme 2030, du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 et des cadres de programmation par pays, soulignant qu'il importait de prendre l'initiative de rechercher et de faire se concrétiser de nouvelles possibilités d'accroître l'impact de l'action menée dans la région;
- b) de renforcer l'intégration des politiques et des programmes relatifs à l'agriculture familiale, à l'alimentation scolaire et aux achats publics pour en améliorer la cohérence;
- c) de renforcer l'appui technique et la collaboration aux fins de la mise en œuvre de politiques et de programmes en faveur des droits des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine;
- d) d'intensifier les efforts visant à renforcer la résilience des petits États insulaires en développement par la réduction des risques de catastrophe dans le contexte des chocs climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes;
- e) d'appuyer la production de données statistiques ventilées relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à la production agricole et aux pertes et au gaspillage de nourriture;
- f) de renforcer et d'étendre les politiques et programmes de développement des territoires qui favorisent la participation des populations rurales vulnérables – en particulier des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine – à la prise de décisions.

B. Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031

25. La Conférence régionale:

- a) s'est dite alarmée par les difficultés critiques que pose l'éradication de la faim et de la malnutrition ainsi que par le recul observé dans la lutte contre la pauvreté rurale et l'extrême pauvreté, qu'intensifie la crise alimentaire mondiale;
- b) a mis l'accent sur les défis que posent le changement climatique, les conflits, les ralentissements et fléchissements économiques, les inégalités, l'appauvrissement de la biodiversité et la dégradation de l'environnement ainsi que les catastrophes naturelles, qui menacent la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance ruraux, laissant entrevoir une augmentation des niveaux d'extrême pauvreté d'ici à 2030;
- c) a souligné le rôle fondamental des systèmes agroalimentaires dans la réalisation de progrès économiques, l'amélioration de l'accès à une alimentation saine, la création d'emplois, la gestion durable des ressources naturelles et l'accélération des progrès accomplis sur la voie de la concrétisation des ODD du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier pour l'ensemble des groupes vulnérables dans la région;
- d) a reconnu qu'il était urgent de réduire les inégalités et de renforcer la résilience dans la région, en particulier pour les exploitants familiaux et les petits producteurs, les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les personnes d'ascendance africaine et l'ensemble des groupes vulnérables vivant en milieu rural;
- e) a pris note des efforts constants déployés par les membres pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR), notamment au moyen de la mise en œuvre des accords internationaux, des directives volontaires et des mécanismes régionaux concernés, mais s'est dite préoccupée par le fait que la pêche INDNR soit un problème sérieux dans la plupart des zones, et a appelé à mener davantage d'actions en coopération et à partager plus d'informations aux niveaux national, régional et mondial;
- f) a insisté sur la nécessité de renforcer les initiatives, l'appui financier et les actions concrètes visant à accroître la résilience et la durabilité des systèmes agroalimentaires dans le couloir sec et les zones arides de la région du Système d'intégration de l'Amérique centrale pour faire face aux conséquences du changement climatique et de l'insécurité alimentaire;
- g) a souligné qu'il était nécessaire de mettre en place des initiatives, un soutien financier et technique ainsi que des actions concrètes pour accroître la résilience et la durabilité des systèmes agroalimentaires dans les petits États insulaires en développement, en particulier là où les écosystèmes sont les plus vulnérables, face aux conséquences du changement climatique, de l'appauvrissement de la biodiversité et de l'insécurité alimentaire;
- h) a souligné la nécessité de mettre en place des initiatives, un soutien financier et technique ainsi que des actions concrètes pour accroître la résilience et la durabilité des systèmes agroalimentaires dans les États d'Amérique du Sud, en particulier là où les écosystèmes sont les plus vulnérables, face aux conséquences du changement climatique, de l'appauvrissement de la biodiversité et de l'insécurité alimentaire;
- i) a approuvé les quatre priorités régionales en tant que mécanismes d'exécution des programmes visant à mettre en œuvre le Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031, le Plan à moyen terme (révisé) 2022-2025 et le Programme de travail et budget 2024-2025, et a demandé à la FAO de

fournir un appui à la mobilisation de ressources, de façon à faciliter la mise en œuvre du Programme de travail 2024-2025 dans la région.

26. La Conférence régionale a recommandé à la FAO:

- a) de poursuivre la mise en œuvre du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031 à l'appui du Programme 2030 en vue de mettre en place des systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables grâce aux quatre priorités régionales, lesquelles constituent l'instrument proposé pour concrétiser les résultantes attendues des domaines prioritaires du Programme (DPP) au titre de l'amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie;
- b) de fournir aux membres un appui intégré sur les plans normatif, technique, stratégique et opérationnel ainsi qu'en matière de planification des investissements en vue de mettre en œuvre les quatre priorités régionales, en adoptant une approche programmatique à des fins de cohérence, d'efficacité et d'efficacités et en ne laissant personne de côté;
- c) de soutenir l'adoption de technologies, d'innovations et de pratiques visant à améliorer les systèmes de production végétale, animale, forestière, halieutique et aquacole, en facilitant les progrès dans l'établissement d'un environnement favorable et de politiques nationales propices à une production agricole durable, notamment en ce qui concerne la biotechnologie, l'édition génomique, le semis direct et d'autres moyens techniques, la bioéconomie, l'agriculture climatique-résiliente, le matériel végétal adapté au climat, les systèmes d'irrigation efficaces, les approches axées sur la restauration, l'agroécologie et la conservation, ainsi que les directives volontaires préconisant une utilisation responsable des intrants agricoles;
- d) de soutenir la bioéconomie pour encourager la production durable d'aliments et de produits et services biosourcés respectueux de l'environnement grâce à l'utilisation et à la transformation des ressources biologiques, et de promouvoir sa contribution essentielle à la sécurité alimentaire dans la région;
- e) d'encourager la gestion efficace et durable de toutes les pêches et de promouvoir l'intensification et le développement de l'aquaculture durable, au titre de la transformation bleue en tant que DPP, en mettant l'accent sur les pays des Caraïbes;
- f) de mettre en avant les perspectives qu'offrent la stratégie de la FAO pour une transformation bleue en tant que DPP, dans le contexte de la région Amérique latine et Caraïbes, s'agissant d'accroître la contribution des filières de la pêche, de l'aquaculture et des aliments aquatiques à la fourniture d'une part accrue d'aliments nutritifs et à des moyens d'existence résilients, ainsi que d'améliorer l'efficacité de la gestion de toutes les pêches dans la région;
- g) d'aider les membres à élaborer des politiques et des mesures techniques à l'appui du développement de systèmes d'élevage durables, productifs et résilients, en prêtant attention aux capacités nationales en matière de surveillance et de détection des épidémies et d'intervention rapide face à ces dernières pour gérer l'interdépendance de la santé des personnes, des animaux, des végétaux et de l'environnement dans le cadre de l'approche «Une seule santé», notamment en renforçant les capacités de gestion de la sécurité biologique et de la résistance aux antimicrobiens;
- h) d'aider les membres à renforcer les systèmes d'élevage durables dans la région, y compris les systèmes à petite échelle et les systèmes de production de camélidés, afin de contribuer à la sécurité alimentaire, à la nutrition, aux moyens de subsistance et à une croissance économique inclusive, tout en renforçant la gestion des risques liés aux maladies animales et aux zoonoses émergentes;
- i) de faciliter l'accès aux services de crédit, d'assurance et de vulgarisation et l'adoption d'innovations numériques et autres technologies utiles, comme les services d'intelligence

artificielle, pour combler le fossé technologique auquel sont confrontés les exploitants familiaux et les communautés rurales vulnérables, en tenant compte des innovations agricoles qui se font jour et dont la région pourrait bénéficier, y compris en favorisant les transferts de technologies par les pays développés;

- j) d'aider les membres à mettre en œuvre les quatre piliers et les lignes d'action connexes du plan de la CELAC relatif à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à l'élimination de la faim à l'horizon 2030, et à mobiliser des ressources à cette fin, en continuant de soutenir la mise en œuvre des politiques nationales relatives à la lutte contre la faim, l'insécurité alimentaire et toutes les formes de malnutrition, à la promotion de la sécurité sanitaire des aliments et de l'éducation alimentaire et nutritionnelle et à la généralisation de l'accès à une alimentation saine et abordable, ainsi que le suivi de l'application de ces politiques et l'établissement de rapports à ce sujet, tout en tenant compte des capacités, des besoins et des priorités des membres;
- k) de fournir une assistance technique aux membres et de les aider à mobiliser des ressources financières en vue de renforcer leurs capacités en matière de statistique et d'analyse pour produire des informations sur les systèmes agroalimentaires et la nutrition permettant d'améliorer la prise de décisions;
- l) de continuer à soutenir l'amélioration et l'élargissement des mécanismes de protection sociale et à renforcer les liens entre l'éducation, la santé et l'agriculture, y compris au moyen de programmes d'alimentation scolaire, en tenant compte des avantages qu'il serait possible d'obtenir en reliant les systèmes d'achat public aux exploitants familiaux et aux pêcheurs;
- m) de continuer à aider les membres à moderniser les systèmes nationaux d'approvisionnement et de commercialisation des produits alimentaires, à stimuler l'économie locale, à promouvoir des marchés inclusifs pour l'agriculture familiale dans les zones urbaines et rurales et à transformer les systèmes agroalimentaires, selon qu'il convient;
- n) d'aider les membres à développer leurs chaînes d'approvisionnement alimentaire et leurs échanges commerciaux, afin de promouvoir l'inclusion de l'agriculture familiale et des petites et moyennes entreprises dans les marchés et le commerce international, dans l'optique de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle; de faciliter l'accès des membres aux mécanismes de financement pour le climat, l'environnement et la sécurité alimentaire afin de les aider à honorer les engagements pris au niveau international en faveur de l'environnement, compte tenu des effets néfastes du changement climatique, de l'appauvrissement de la biodiversité et de la pollution;
- o) de soutenir l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité ainsi que la restauration des services écosystémiques, tels que ceux assurés par les sols et les eaux, et de promouvoir une approche inclusive pour garantir la fourniture de services et le renforcement des moyens de subsistance;
- p) d'aider les membres à transformer les systèmes agroalimentaires⁸ et à les rendre plus résilients en adoptant et en mettant en œuvre des pratiques, des politiques et des programmes agricoles qui favorisent la résilience face aux aléas climatiques, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets;
- q) d'aider les membres à mieux gérer l'eau, notamment grâce à l'élaboration de politiques, au renforcement des capacités, à la mise en commun de connaissances et à l'innovation technologique et sociale;
- r) de concourir à la mise au point de systèmes d'alerte rapide complets adaptés à des risques et à des secteurs multiples à des fins de prévention et de préparation et pour permettre le rétablissement des moyens de subsistance ruraux, de la sécurité alimentaire, de la nutrition, des moyens de

⁸ Selon qu'il convient.

production agricoles et de la production en cas de catastrophe, de crise socioéconomique ou de conflit;

- s) de prêter une assistance technique en matière d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de politiques et de programmes dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) et de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) ainsi que de l'Année internationale des camélidés (2024);
- t) de fournir une assistance technique et d'appuyer le dialogue sur les politiques afin de promouvoir l'inclusion sociale, économique et productive des exploitants familiaux et des petits producteurs, des femmes et des jeunes en zone rurale, des peuples autochtones et des personnes d'ascendance africaine, en améliorant l'accès aux ressources productives et aux services, aux possibilités de renforcement des capacités et d'emploi décent et aux débouchés économiques;
- u) de continuer de fournir un appui technique en vue de la mise en œuvre des plans d'investissement dans le cadre de l'initiative Main dans la main, en tenant compte des priorités et des contextes locaux;
- v) de continuer à promouvoir les échanges techniques régionaux, la mise en commun des pratiques optimales, le renforcement des capacités et la gestion des connaissances, dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et par un travail coordonné des membres et de leurs organisations régionales et sous-régionales;
- w) de prêter assistance aux membres dans la production, l'utilisation et la conservation des ressources biologiques, y compris en ce qui concerne les connaissances, la science, les technologies et les innovations connexes, afin de fournir des informations, des produits, des processus et des services à tous les secteurs économiques en vue de se diriger vers une économie durable, dans l'esprit du concept de bioéconomie;
- x) de fournir une assistance technique aux membres aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de cadres juridiques, politiques et institutionnels axés sur les pertes et le gaspillage alimentaires, y compris la production de données statistiques permettant d'améliorer la prise de décisions;
- y) de renforcer les capacités des pouvoirs publics s'agissant de faciliter l'entrée des produits agroalimentaires sur les marchés et d'améliorer la transparence des marchés agricoles dans le contexte de conditions commerciales dynamiques, grâce à la collecte et à la diffusion d'informations pertinentes sur le commerce des denrées alimentaires, des produits agricoles et des matières premières, à l'appui des politiques nationales, régionales et mondiales;
- z) d'aider les membres à faciliter l'accès et la participation équitable des communautés rurales en situation de pauvreté et de vulnérabilité, notamment des exploitants familiaux, des pêcheurs, des peuples autochtones, des personnes d'ascendance africaine, des femmes et des jeunes en zone rurale, aux initiatives et aux programmes d'investissement liés au financement de l'action climatique et environnementale, ainsi qu'à d'autres initiatives de promotion de la biodiversité et de la conservation axées sur la durabilité des systèmes agroalimentaires;
- aa) de renforcer les capacités des pouvoirs publics s'agissant d'assurer la protection et la promotion des systèmes de connaissances traditionnelles des peuples autochtones, des personnes d'ascendance africaine et d'autres communautés rurales traditionnelles pour garantir le respect de leurs droits collectifs et individuels, la gestion durable de leurs terres et de leurs ressources naturelles et la diversification des systèmes agroalimentaires dans la région;
- bb) de continuer d'aider les membres à adopter une approche intégrée en matière de gestion des incendies, qui permette de préserver les forêts en tant que source de nourriture et de protéger l'environnement et les systèmes agroalimentaires contre les effets néfastes des feux incontrôlés, tout en réduisant les risques pour la vie humaine et animale.

IV. Autres questions

A. Résumé des recommandations émanant des commissions régionales

27. La Conférence régionale:

- a) a réaffirmé le rôle joué par la FAO dans les secrétariats techniques des commissions régionales et a approuvé les recommandations de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes, de la Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest, de la Commission de la petite pêche, de la pêche artisanale et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Groupe de travail FAO-OEA/CIE-IICA sur les statistiques de l'agriculture et de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui figurent dans le document LARC/24/INF/12;
- b) s'est déclarée favorable à la recommandation du Groupe de travail FAO-OEA/CIE-IICA sur les statistiques de l'agriculture et de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes tendant à ce que le Groupe de travail soit officiellement renommé⁹ «Commission des statistiques agricoles pour l'Amérique latine et les Caraïbes»;
- c) a demandé instamment que l'on continue de faire en sorte que les réunions des commissions régionales aient lieu au plus tard au cours du premier semestre de la deuxième année de l'exercice biennal, de sorte que les recommandations et les décisions techniques puissent être examinées en temps et en heure et comme il se doit par la Conférence régionale.

B. Journée internationale des fruits et des légumes

28. La Conférence régionale a reconnu la pertinence de l'établissement d'une Journée internationale des fruits et des légumes et a exhorté les membres à accroître la sensibilisation à l'importance de ces aliments tant pour l'économie que pour la sécurité alimentaire et la nutrition de tous les habitants de la région Amérique latine et Caraïbes.

C. Année internationale des camélidés (2024)

29. La Conférence régionale a pris note de la résolution A/RES/72/210 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Année internationale des camélidés (2024) et a exhorté les membres à soutenir des actions sur l'importance des systèmes d'élevage ancestraux pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et à promouvoir les échanges de connaissances fondés sur la science, la technologie et l'innovation, tout en

⁹ Le Groupe de travail, à sa 31^e session, tenue du 28 au 30 mars 2023, a estimé, entre autres, que le nom qu'il portait n'était pas représentatif de la nature de ses activités, l'expression «groupe de travail» ne reflétant pas les fonctions d'une commission technique de la FAO et suggérant un mécanisme moins officiel et moins important, et que ce nom donnait à penser que ses activités étaient soumises à un calendrier établi et portaient sur des produits techniques spécifiques. À sa 31^e session, le Groupe de travail a recommandé qu'à compter de sa prochaine session, en 2025, il soit désigné sous le nom de «Commission des statistiques agricoles pour l'Amérique latine et les Caraïbes». À cette fin, il a demandé que la FAO entame la procédure ad hoc visant à modifier son nom.

soulignant l'importance des systèmes de connaissances traditionnels et le rôle singulier des femmes et des peuples autochtones.

D. Date et lieu de la 39^e session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

30. La Conférence régionale a remercié le Gouvernement du Brésil, qui a généreusement proposé d'accueillir la 39^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2026, et a recommandé que cette invitation soit acceptée.

V. Questions finales

Déclaration ministérielle

31. La Conférence régionale a examiné et approuvé la déclaration ministérielle reproduite à l'*annexe A*, qui a été présentée aux ministres lors de la réunion ministérielle qui s'est déroulée du 18 au 21 mars 2024 à Georgetown (Guyana).

Clôture de la session de la Conférence régionale

32. Le Président, M. Zulfikar Mustapha, Ministre de l'agriculture de la République coopérative du Guyana, a remercié les participants de leurs contributions constructives, qui ont fait de cette 38^e session de la Conférence régionale un succès. Il a ensuite déclaré close la session de la Conférence régionale.

ANNEXE A

Trente-huitième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes**Déclaration ministérielle**

Nous, ministres et chefs de délégation de l'Amérique latine et des Caraïbes, réunis à l'occasion de la réunion ministérielle de la 38^e session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tenue à Georgetown (République coopérative du Guyana) du 18 au 21 mars 2024:

Faisons part de notre engagement et de notre appui total en faveur de l'éradication de la faim, de la pauvreté et des inégalités structurelles, l'objectif étant d'assurer la réalisation du droit à une alimentation adéquate en ne laissant personne de côté;

Exprimons notre solidarité envers la République d'Haïti compte tenu de la dégradation de la situation humanitaire, qui compromet la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que les moyens d'existence de la population;

Reconnaissons les conditions uniques et les vulnérabilités particulières auxquelles font face les petits États insulaires en développement (PEID) en raison du changement climatique et des chocs météorologiques, ainsi que l'accroissement de la dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires, qui compromet la sécurité alimentaire et la nutrition;

Soulignons combien il est important d'intensifier les efforts, de renforcer l'aide financière par la mobilisation de ressources et de prendre des mesures concrètes pour accroître la résilience et la durabilité des systèmes agroalimentaires dans le couloir sec et les zones arides de la région du Système d'intégration de l'Amérique centrale afin de relever les défis posés par le changement climatique et l'insécurité alimentaire;

Insistons sur la nécessité de promouvoir un appui financier et technique pour renforcer la résilience et la durabilité des systèmes agroalimentaires en Amérique du Sud, en particulier dans les écosystèmes les plus vulnérables, de façon à contrer les effets du changement climatique, de l'appauvrissement de la biodiversité et de l'insécurité alimentaire.

ANNEXE B**Réunion des hauts fonctionnaires
11-13 mars 2024 (en ligne)****Questions liminaires**

- 1) Élection du président et des vice-présidents et nomination du rapporteur
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

Questions relatives aux politiques et aux réglementations régionales et mondiales

- 3) Perspectives sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde et dans la région
- 4) Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2)
- 5) Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture grâce à l'innovation technologique
- 6) Décentralisation
- 7) Renforcer la résilience dans la région par la transformation des systèmes agroalimentaires et le recours à des systèmes d'alerte rapide

Questions relatives au programme et au budget

- 8) Résultats de la FAO dans la région en 2022-2023
- 9) Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031

Autres questions

- 10) Résumé des recommandations émanant des commissions régionales
- 11) Date et lieu de la 39^e session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 12) Questions diverses
- 13) Adoption du rapport de la réunion des hauts fonctionnaires

**Réunion ministérielle
18-21 mars 2024 (hybride)**

Questions liminaires

- 14) Déclaration du Chef de l'État
- 15) Déclaration du Directeur général
- 16) Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
- 17) Déclaration du Président de la 37^e session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 18) Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
- 19) Déclaration du porte-parole des organisations de la société civile
- 20) Déclaration de la porte-parole du secteur privé
- 21) Déclaration de la porte-parole du Front parlementaire contre la faim
- 22) Déclaration de la porte-parole du Comité scientifique et académique

Tables rondes ministérielles

- 23) Développer la pêche et l'aquaculture de manière durable dans l'optique de la *transformation bleue*
- 24) Réduire la faim et la malnutrition grâce au commerce en tant que facteur stratégique de sécurité alimentaire dans la région
- 25) Relever les défis du nexus eaux-forêts-biodiversité-sols dans le contexte du changement climatique

Manifestations spéciales de haut niveau

- 26) Science et innovation numérique dans le secteur de l'agriculture familiale
- 27) La transformation des systèmes agroalimentaires dans les petits États insulaires en développement de la région Amérique latine et Caraïbes
- 28) Investissements ciblés pour des systèmes agroalimentaires résilients, durables et inclusifs dans le cadre de l'initiative Main dans la main
- 29) Déterminants et facteurs déclenchants en jeu en Amérique latine et dans les Caraïbes

Clôture de la Conférence régionale

- 30) Adoption du rapport de la Conférence régionale

ANNEXE C

Liste des documents

<https://www.fao.org/about/meetings/regional-conferences/larc38/documents/fr/>

Cote	Titre
LARC/24/1	Ordre du jour provisoire annoté
LARC/24/2	Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique de la FAO pour 2022-2031
LARC/24/3	Résultats de la FAO dans la région en 2022-2023
LARC/24/4/Rev.1	Réseau des bureaux de pays – État des lieux et voie à suivre – document de politique générale
LARC/24/5	Perspectives sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde et dans la région
LARC/24/6	Financer l'élimination de la faim, aujourd'hui et demain (ODD 2)
LARC/24/7	Comment lutter contre les pertes et le gaspillage de nourriture grâce à l'innovation technologique
LARC/24/8	Renforcer la résilience dans la région par la transformation des systèmes agroalimentaires et le recours à des systèmes d'alerte rapide
Série INF	
LARC/24/INF/1	Note d'information
LARC/24/INF/2/Rev.1	Calendrier provisoire
LARC/24/INF/3/Rev.1	Liste provisoire des documents
LARC/24/INF/4	Déclaration du Directeur général
LARC/24/INF/5	Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
LARC/24/INF/6	Déclaration du Président de la 37 ^e session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
LARC/24/INF/7	Déclaration de la Présidente du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
LARC/24/INF/8	Déclaration du porte-parole des organisations de la société civile
LARC/24/INF/9	Déclaration de la porte-parole du secteur privé
LARC/24/INF/10	Déclaration de la porte-parole du Front parlementaire contre la faim
LARC/24/INF/11	Déclaration de la porte-parole du Comité scientifique et académique
LARC/24/INF/12	Résumé des recommandations émanant des commissions régionales
LARC/24/INF/13	La transformation des systèmes agroalimentaires dans les petits États insulaires en développement de la région Amérique latine et Caraïbes

- LARC/24/INF/14 Développer la pêche et l'aquaculture de manière durable dans l'optique de la *transformation bleue*
- LARC/24/INF/15 Déterminants et facteurs déclenchants en jeu en Amérique latine et dans les Caraïbes
- LARC/24/INF/16 Relever les défis du nexus eaux-forêts-biodiversité-sols dans le contexte du changement climatique